



DÉLIBÉRATION N°033 2023

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du 1^{er} septembre 2023

Date de convocation : le 16 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine et MM. MARCOU Christian, SIMON Philippe, COUDERT Loïc, BERGEAL Jean-Pierre

Absents : MM. PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

Excusé : M. POUGET Jean-Marc

Procuration : Aucune

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : , SIMON Philippe

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « L'ORTIGIER EN FÊTE »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'association « L'Ortigier en fête », organisatrice de la fête votive du samedi 26 août 2023, a inclus dans le programme de la manifestation, le tir d'un feu d'artifice.

Elle propose que le coût qui se rattache à ce spectacle pyrotechnique soit pris en charge par le budget de la collectivité et qu'une subvention du montant de la facture produite par Artifeux : 2 700€ TTC soit versée au compte de L'Ortigier en Fête.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- ✓ Le versement d'une subvention de 2 700€TTC à l'association L'Ortigier en Fête

Publié le 2 septembre 2023

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 1^{er} septembre 2023
Le Maire, Martine DUMONT

